Séminaire de La Sarraz

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **41 (1968)**

Heft 9

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-126525

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

équilibré par une large ouverture sur les disciplines voisines, tant sur le plan de la culture que sur celui du métier et de son cadre social. Il faut organiser une véritable osmose des enseignements à tous les échelons sans attendre la quarantaine pour présenter une génération cristallisée à elle-même. De même que l'enseignement de la médecine vient d'être réintégré dans l'hôpital pour que l'étudiant soit très vite mis au contact du malade, de même celui de l'urbanisme et de l'architecture devra à la fois se développer au contact de la société au service de laquelle il destine ses élèves, comme se rapprocher des techniques et du chantier.

Il faut noter que l'enseignement de l'Ecole des beaux-arts, tel qu'il était conçu il y a encore vingt ans, n'avait pas tous les défauts que l'on dit et qu'il aurait parfaitement pu faire l'objet d'une réforme plutôt que d'un saccage systématique. Sa régionalisation existait dans une dizaine d'écoles de province qui ne demandaient qu'à vivre, mais Paris s'y est opposé. Elle préfigurait sur plusieurs points l'enseignement idéal réclamé aujourd'hui par les étudiants en révolte:

- *pas ou peu d'examens,* mais la prise en considération de travaux pratiques établis tout au cours des années d'étude;
- *la désignation du maître* laissée dans la majorité des cas au choix de l'élève;
- *la faculté d'un présalaire* donné dès la seconde année par le travail dans les agences d'architectes;
- *la contestation érigée en principe d'enseignement* dans les ateliers où se discutent tous les projets au fur et à mesure de leur élaboration.

Conclusion – Les architectes sont solidaires

Malgré la loi Lechapelier qui niait en 1791 «leurs prétendus intérêts communs», les architectes, comme tout groupe professionnel composé de personnalités distinctes, sont solidaires. Qu'on le veuille ou non, la profession constitue un tout comme une chaîne dont la solidité se mesure au maillon le plus faible, car c'est celui qui se brise. C'est sur lui qu'elle est jugée.

Il est donc indispensable que cette profession s'administre elle-même pour porter secours aux plus faibles, les renforcer, combattre à l'avenir cette faiblesse par l'organisation et l'enseignement et, lorsqu'il y a faute graves, par son pouvoir disciplinaire. Dans le désordre actuel, chacun lève les yeux pour chercher de quel côté viendra le salut. D'autres cherchent d'où vient le vent. Or le salut ne viendra pas d'un sauveur inattendu, ni d'un protecteur, encore moins de la tutelle de l'Etat. S'il ne vient pas de nous-mêmes, il n'y en aura pas. Il faut nous grouper et nous décider à prendre en main notre destin.

C'est pourquoi nous livrons ces idées comme base de réflexion aux confrères provinciaux et parisiens, et souhaitons que tous les architectes français, légalement porteurs de ce titre, se réunissent en véritables Etats généraux de la profession, car c'est à elle seule qu'il appartient de faire savoir «urbi et orbi» si elle a l'intention de poursuivre sa mission sociale et, dans l'affirmative, selon quels principes.

Séminaire de La Sarraz

La Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF) et l'Association suisse pour le Plan d'aménagement national (ASPAN) organisent à

La Sarraz (VD), les 3, 4 et 5 octobre 1968
un Séminaire sur l'aménagement communal.

Ce cours consiste en un travail pratique d'élaboration d'un plan parallèlement aux opérations de remaniement parcellaire. Il comporte, en outre, quelques conférences qui seront présentées par MM. L. Veuve, urbaniste; C. Stern, urbaniste ORL; R. Sennhauser, ingénieur rural EPF; J.-C. Aquarone, attaché à l'Institut de technique des transports de l'EPUL; R. Haeberli, ingénieur agronome EPF.

La direction technique du cours a été confiée à M. C. Wasserfallen, architecte EPF/SIA, chef de l'Office cantonal vaudois d'urbanisme.

Le séminaire est ouvert aux géomètres, urbanistes, architectes et aux autres professions techniques ayant un rapport avec l'aménagement ainsi qu'aux autorités communales.

Les demandes de renseignements, de programmes, ainsi que les inscriptions, sont à adresser à la

Société vaudoise des ingénieurs géomètres
et du génie rural, avenue Agassiz 2, **1000 Lausanne.**

La finance d'inscription se monte à 130 fr. pour les membres de la SSMAF et de l'ASPAN; 150 fr. pour les non-membres. SSMAF/ASPAN.